

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2014

---

MODIFICATION DE LA LOI N° 2007-1545 INSTITUANT UN CONTRÔLEUR GÉNÉRAL  
DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ - (N° 1718)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par  
Mme Laurence Dumont, rapporteure

-----

### ARTICLE 5

A l'alinéa 2, substituer à la référence :

« 8 »,

la référence :

« 8-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.